

CONSEIL DE NANTES METROPOLE  
REUNION DU 10 DECEMBRE 2010

Groupe des élus communistes  
Intervention de Yann VINCE (Rezé)

**Point 13– «NANTES CULTURE ET PATRIMOINE »- REGROUPEMENT  
DES ACTIVITES CULTURE ET TOURISME- TRANSFORMATION DE LA  
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE EN SOCIETE PUBLIQUE  
LOCALE DENOMMEE « LE VOYAGE A NANTES » APPROBATION –  
FONCTIONS OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Président, cher(e)s collègues

A l'évidence l'offre culturelle nantaise, en particulier depuis la réouverture du château des ducs et l'inauguration des Machines de l'île en 2007, est un vecteur puissant de l'attractivité touristique de la métropole. Les élus communistes sont, vous le savez, particulièrement attachés au développement d'une offre culturelle de qualité et pour le plus grand nombre et cela dans le cadre du service public. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous nous étions opposés en 2005 à la création de la SEM Nantes Culture et Patrimoine. Non que nous soyons alors par principe contre les sociétés d'économie mixte qui, par ailleurs, ont démontré leur capacité à disputer à la sphère concurrentielle des secteurs d'activité pour lesquels il importe d'assurer une maîtrise publique, mais parce que la singularité de la SEM Nantes Culture et Patrimoine, nous l'avions alors souligné, résidait dans un choix politique de déléguer un service public existant. Confier à des sociétés privées la gestion de monuments ouverts au public représente une dérive que nombre de professionnels de la culture dénoncent à juste raison. La culture à tout à craindre d'une démarche à caractère mercantile.

Le château des ducs et son musée d'histoire de Nantes, les Machines de l'île, à la croisée des mondes inventés de Jules Verne, de l'univers mécanique de Léonard de

Vinci – au moment même où l'on redécouvre à Nantes un document autographe du maître – et de l'histoire industrielle de la ville connaissent depuis 3 ans un véritable engouement et le nombre de leurs visiteurs témoigne de leur succès. Grâce à ces équipements et sites, mais aussi grâce à la vocation patrimoniale, culturelle, artistique ou de loisirs de chacun d'entre eux, Nantes connaît un développement touristique qu'il convient de mesurer et au nom duquel Nantes Métropole a le devoir d'en assumer les incidences quant à notre capacité publique de l'accompagner et de le soutenir.

C'est pourquoi nous trouvons tout à fait pertinente la création de cette nouvelle Société Publique Locale, comme le prévoit aujourd'hui la loi, d'instituer un régime dérogatoire permettant aux collectivités et à leurs groupements de confier à ces SPL des missions de service public sans mise en concurrence. L'avantage pour la délégation de ces équipements culturels et patrimoniaux c'est de les sortir du champ concurrentiel auquel les exposait la SEM, argument qui avait justifié notre opposition il y a cinq ans. Ainsi l'autorité publique exercera un contrôle direct du fait que le capital sera à 100 % public et les activités jusqu'alors couvertes par Nantes Culture et Patrimoine se feront pour le compte des seuls actionnaires publics. Pour les visiteurs, pour le public nantais attaché à ses équipements culturels et touristiques comme pour le personnel affecté au service public, ces éléments représentent à nos yeux des garanties suffisantes. Les élus communistes estiment par conséquent tout à fait opportune la réflexion qui conduit à transformer la SEM Nantes Culture et Patrimoine en SPL dénommée « le voyage à Nantes ».

Je vous remercie de votre attention.